Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est

INIT. DU PRÉFET
7213
INIT. DU SEC. TRÉS.

Le 25 mars 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI 25 MARS 2025, À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	**Louis Leclerc, conseiller** Ville d'Alma
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	**Émile Hudon, maire** Municipalité de Saint-Gédéon
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	**Johanne Lavoie, mairesse** Municipalité de Saint-Nazaire
Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens	**Michel Bergeron, maire** Municipalité de Lamarche
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	**Audrée Villeneuve, conseillère** Ville d'Alma
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	**Marie-Josée Larouche, mairesse** Municipalité de Labrecque
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	**Michel Claveau, maire** Municipalité d'Hébertville-Station
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	**Jean Tremblay, conseiller** Municipalité de L'Ascension de N.S.
Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	**Marc Richard, maire** Municipalité d'Hébertville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement et Caroline Dubé, directrice à la vitalité du milieu et des projets spéciaux.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 12121-03-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de madame Johanne Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1 Mot de bienvenue
2 Signification de l'avis de convocation
3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
4 Aménagement

INIT. DU PRÉFET
7214
INIT. DU SEC. TRÉS.

4.1 Contrat de réfection de la rampe de mise à l'eau - digue Ouiqui
4.2 Contrôle des matériaux – digue Ouiqui
4.3 Support technique – digue Ouiqui
4.4 Révision du schéma d'aménagement et de développement - Moratoire

5 Vitalité du milieu et projets spéciaux
5.1 MADA - Comité de pilotage territorial
5.2 Acceptation de l'offre de la Collective, théâtre de l'opprimé - PAC-FIFI

6 Mandat de négociation SPEDE

7 Période de questions pour les citoyens

8 Levée de la séance

Résolution 12122-03-2025

CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU – DIGUE OUIQUI

ATTENDU QUE l'accès du public au lac Kénogami pour la navigation de plaisance et la pêche sportive se fait principalement à partir de la rampe de mise à l'eau de la digue Ouiqui située sur les terres publiques intramunicipales d'Hébertville;

ATTENDU QUE la section généralement submergée de la dalle de béton de la rampe de mise à l'eau a subi en 2023 d'importants dommages (fractures et affaissements) nécessitant sa fermeture;

ATTENDU QU'il est important de maintenir cet accès public au lac Kénogami puisqu'il bénéficie à la communauté, consolide la vocation récréotouristique du lac Kénogami et contribue à la mise en valeur du territoire public;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu une aide financière de 71 673 $ dans le cadre du volet 2 du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur un budget total d'environ 150 000 $;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés par WSP afin que la MRC puisse aller en appels d'offres pour la réalisation des travaux au sec, en avril 2025;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de trois fournisseurs de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Transport Dany Gagnon	171 020.71 $
Les excavations G. Larouche inc.	120 723.75 $
Les entreprises Rosario Martel inc.	97 723.00 $

ATTENDU QUE Les entreprises Rosario Martel inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au prix de 97 723.00 $, taxes incluses;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu les autorisations de Pêches et Océans Canada et du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et qu'elle est en attente de recevoir celles du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de la Loi sur la qualité de l'environnement;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

INIT. DU PRÉFET
7215
INIT. DU SEC. TRÉS.

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accorde le contrat de reconstruction partielle de la rampe de mise à l'eau du secteur de la digue Ouiqui à Hébertville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Rosario Martel inc., pour un montant de 97 723.00 $ toutes taxes incluses.

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCCFP pour la réalisation des travaux en avril 2025;

QUE ces travaux soient financés en partie par le fonds de mise en valeur des TPI et en partie par le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du MRNF.

Résolution 12123-03-2025

CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – DIGUE OUIQUI

ATTENDU QUE la MRC a accordé un contrat conditionnel à l'obtention des autorisations requises du MELCCFP à Les entreprises Rosario Martel inc. pour la reconstruction partielle en avril 2025 de la rampe de mise à l'eau du secteur de la digue Ouiqui à Hébertville;

ATTENDU QUE les travaux requièrent la vérification des matériaux d'emprunt et des formules de mélanges de béton de ciment ainsi que le contrôle partiel de la mise en place et de la compacité des remblais et du béton de ciment;

ATTENDU QUE Groupe GÉOS a déposé une proposition de services à la MRC pour la réalisation de ces travaux au prix maximal de 4 210 $, plus taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu de fonctionner selon une base horaire pour ces travaux;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, appuyé de monsieur Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accorde au Groupe GÉOS le mandat de vérification des matériaux d'emprunt et des formules de mélanges de béton de ciment ainsi que le contrôle partiel de la mise en place et de la compacité des remblais et du béton de ciment;

QUE seules les quantités réelles seront facturées à la MRC;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCCFP pour la réalisation des travaux en avril 2025;

QUE ces travaux soient financés en partie par le fonds de mise en valeur des TPI et en partie par le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du MRNF.

Résolution 12124-03-2025

SUPPORT TECHNIQUE – DIGUE OUIQUI

ATTENDU QUE la MRC a accordé un contrat conditionnel à l'obtention des autorisations requises du MELCCFP à Les entreprises Rosario Martel inc. pour la reconstruction partielle en avril 2025 de la rampe de mise à l'eau du secteur de la digue Ouiqui à Hébertville;

ATTENDU QU'un support technique est essentiel pour assurer la qualité durant les travaux de construction (réunions de chantier et comptes

INIT. DU PRÉFET 7216 INIT. DU SEC. TRÉS.

rendus, approbation des dessins d'atelier, réponses aux questions techniques, visites occasionnelles de chantier, réceptions provisoire et définitive des travaux, plans tels que construits);

ATTENDU QUE WSP qui a produit les plans et devis a déposé une proposition de services à la MRC pour effectuer le support technique au prix maximal de 9 370$, plus taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu de fonctionner selon une base horaire pour ces travaux;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Jean Tremblay, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accorde à WSP le mandat de réaliser le support technique durant les travaux de construction;

QUE seules les quantités réelles seront facturées à la MRC;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCCFP pour la réalisation des travaux en avril 2025;

QUE ces travaux soient financés en partie par le fonds de mise en valeur des TPI et en partie par le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du MRNF.

Résolution 12125-03-2025

MORATOIRE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a débuté la révision du schéma d'aménagement et développement (SAD) par l'adoption de sa vision stratégique le 11 octobre 2023;

ATTENDU QUE lors de l'exercice ayant conduit à l'adoption de cette vision stratégique, de nombreux enjeux environnementaux et d'aménagement ont été soulevés par les quelques 125 participants aux deux journées de consultation;

ATTENDU QUE le 6 juin 2022, le gouvernement du Québec adoptait la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT);

ATTENDU QUE depuis l'adoption de la vision stratégique, les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024;

ATTENDU QUE de nombreux guides sont en préparation par le MAMH et les autres ministères pour préciser les attentes de l'État sur certaines orientations;

ATTENDU QUE plusieurs études sectorielles et plusieurs documents de planification sont en cours de rédaction à la MRC, que ce soit en lien direct avec le SAD ou en lien avec le Plan climat, le Plan régional des milieux humides et hydriques et le projet Signature Innovation;

ATTENDU QUE ces importantes études et planifications permettront d'avoir une vision plus complète des enjeux d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE selon le calendrier de révision établi, l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement et l'avis gouvernemental, qui suivra, sont prévus dans les 18 prochains mois;

INIT. DU PRÉFET
7217
INIT. DU SEC. TRÉS.

ATTENDU QU'afin de faciliter le travail de rédaction du SAD et des autres planifications en cours, il y a lieu d'éviter les modifications ponctuelles du schéma d'aménagement actuel qui ne viseraient pas la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QUE la grande majorité des modifications aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales ne présentent aucun enjeu de conformité au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE les projets locaux nécessitant une modification du schéma d'aménagement révisé seront mis en attente afin d'être analysés lors de la révision;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est instaure un moratoire sur toute nouvelle modification du schéma d'aménagement actuel jusqu'à l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et développement de nouvelle génération, sauf si une telle modification vise à assurer la sécurité des personnes et des biens et/ou si le gouvernement du Québec l'exige de la MRC.

Résolution 12126-03-2025

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)— CONFIRMATION DU MANDAT ET DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE TERRITORIAL DE LA DÉMARCHE MADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu la confirmation officielle de l'acceptation de sa demande collective au programme Municipalité amie des aînés (MADA) et du financement concomitant le 12 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de cette démarche, les autorités du programme MADA exigent que soit confirmée, par résolution, la composition (les membres) du comité de pilotage territorial, leurs responsabilités, ainsi que le mandat dévolu audit comité de pilotage;

CONSIDÉRANT QUE les parties prenantes à cette démarche, au premier chef la MRC et les municipalités participantes, ont déjà toutes manifesté leur intérêt à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour mandat de réfléchir et de réaliser la politique MADA territoriale ainsi que le plan d'action qui en découlera, en participant notamment à la réalisation et à la validation du diagnostic du milieu, en déterminant les enjeux territoriaux prioritaires, en collaborant à la rédaction de la politique et du plan d'action, à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par madame Audrée Villeneuve,
appuyé de madame Marie-Josée Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est autorise la formation dudit comité de pilotage territorial et lui confie le mandat de réaliser la politique MADA territoriale ainsi que le plan d'action qui en découlera, en suivant les étapes déterminées et suggérées par le programme;

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est entérine la nomination et désigne les personnes suivantes au comité de pilotage territorial:

INIT. DU PRÉFET
7218
INIT. DU SEC. TRÉS.

M. Louis Ouellet	Préfet et élu RQFA au sein du conseil de la MRC	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
M. Steeve Larouche	Agent de développement territorial	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
M. Stéphane Bérubé	Agent de développement territorial	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Mme Lyne Sénéchal	Organisatrice communautaire	CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean (CLSC Alma)
Mme Karell Proulx-Giguère	Travailleuse de milieu	Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)
Mme Patricia Ouellet	Coordonnatrice	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
Mme Fanny St-Gelais	Coordonnatrice aux initiatives communautaires et sociales	Ville d'Alma
M. Patrice St-Pierre	Directeur général	FADOQ – Région Saguenay – Lac-St-Jean – Ungava
Mme Erika Morin	Directrice générale	Centre d'action bénévole du Lac
M. Michel St-Gelais	Directeur général	Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau Chapais et Côte-Nord (FROH)
M. Martin St-Pierre	Aîné du territoire	S/O
Mme Line Émond	Aînée du territoire	S/O

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est consente à ce que la répartition des responsabilités entre les membres du comité soit discutée et déterminée lors de la première rencontre de ce dernier, suite à la formalisation de sa composition et son mandat.

Résolution 12127-03-2025

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA COLLECTIVE, THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ – PAC-MIFI

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean bénéficient d'une aide financière de 1 193 810 $ dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine du Roy est l'organisation mandataire des trois (3) MRC dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention a pour but de permettre le déploiement du plan d'action concernant l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie économique et socioculturelle du Lac-Saint-Jean 2022-2025, lequel a été adopté par les trois MRC (référence : résolution numéro 11058-05-2022 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est);

CONSIDÉRANT QUE chacune des trois (3) MRC est responsable de la réalisation de ce plan d'action pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce plan d'action, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organise diverses activités qui ont pour objectif de faciliter l'intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie économique et socioculturelle du territoire;

INIT. DU PRÉFET
7219
INIT. DU SEC. TRÉS.

CONSIDÉRANT QUE ces activités s'inscrivent dans le cadre du plan d'action mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT la proposition reçue par la Collective, théâtre de l'opprimé pour tenir cinq (5) représentations d'une pièce de théâtre intitulée « Et si on se voyait autrement », laquelle a pour thématique l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE ces représentations s'inscriront dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est faite au prix de 6 523.16 $, plus taxes;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, appuyé de madame Ginette Sirois :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter la proposition mentionnée dans le préambule de la présente résolution;

QUE la dépense inhérente à ce contrat soit financée à même la subvention confirmée à la MRC du Domaine du Roy dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC) 2022-2025 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'à même les sommes affectées à cet effet du surplus accumulé par la résolution portant le numéro 11058-05-2022.

Résolution 12128-03-2025

OCTROI D'UN MANDAT DE NÉGOCIATION – VENTE DES CRÉDITS COMPENSATOIRES PROVENANT DU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est promoteur d'un projet de réduction de gaz à effet de serre (GES) à son lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Ascension de N.S. dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la MRC bénéficiera de retombées financières découlant de l'obtention de crédits compensatoires provenant du programme mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'un total de 4 814 crédits compensatoires délivrés pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse des crédits compensatoires pour 2024 est actuellement en préparation;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de confier un mandat de négociation à des représentants de la MRC pour vendre ces crédits compensatoires;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par monsieur Laval Fortin, appuyé de monsieur Louis Leclerc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De mandater la directrice générale et greffière-trésorière et le préfet à négocier au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une entente concernant la vente des crédits compensatoires provenant du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

QUE tout projet d'entente négocié soit subordonné à l'acceptation du conseil de la MRC.

INIT. DU PRÉFET
7220
INIT. DU SEC. TRÉS.

Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est formulée.

Résolution 12129-03-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Jean Tremblay, appuyé de monsieur Frédéric Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance à 20h07.

ATTESTATION - DROIT DE VOTE DU PRÉFET

Je, Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que M. Louis Ouellet, préfet a choisi de ne pas voter pour chacune des résolutions adoptées lors de la présente séance.

ATTESTATION - DROIT DE VÉTO DU PRÉFET

Je, Louis Ouellet, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière